



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/42/PV.54 5 novembre 1987

FRANCAIS

UHILIDUARY

NOT

Quarante-deuxième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 54e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 novembre 1987, à 10 heures

Président :

M. FLORIN

(République démocratique allemande)

Question de Namibie [36]

- a) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie
- b) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
- c) Rapport du Secrétaire général
- d) Rapport de la Quatrième Commission
- e) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, <u>dans un délai d'une semaine</u>, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, <u>Département des services</u> de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 40.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DE NAMIBIE

- a) RAPPORT DU CONSEIL DES NATIONS UNIES POUR LA NAMIBIE (A/42/24)
- b) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNI L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS E' AUX PEUPLES COLONIAUX (A/42/23 (Partie V); A/AC.109/916)
- c) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/596)
- d) RAPPORT DE LA QUATRIEME COMMISSION (A/42/698)
- e) PROJETS DE RESOLUTION (A/42/24 (Partie III) et (Partie III)/Corr.1, chap. :)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation du russe) : J'attire l'attention de l'Assemblée sur le rapport de la Quatrième Commission relatif à l'audition des organisations intéressées (document A/42/698)). Puis-je considérer que l'Assem lée générale prend note de ce rapport?

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation du russe) : Je propose de clore la liste des orateurs pour ce point de l'ordre du jour cet après-midi, à 17 heures.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai qu'il en est ainsi décidé. Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation du russe) : Je prie donc les représentan s qui désirent participer au débat de se faire inscrire sur la liste des orateurs dès que possible.

Je donne maintenant la parole à M. Ahmad Farouk Arnouss, de la République arabe syrienne, Rapporteur du Comité spécial chargé d'étudier la situation en c qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui présentera la Partie V du rapport du Comité spécial (A/42/23).

M. ARNOUSS (République arabe syrienne), Rapporteur du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (interprétation de l'anglais) (Comité spécial des Vingt-Quatre) : J'ai l'honneur, en ma qualité de Rapporteur du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux

peuples coloniaux, de présenter à l'Assemblée générale la Partie V du rapport [A/42/23 (Partie V)] du Comité spécial concernant ses travaux sur la question de Namibie en 1987.

Le rapport, établi dans le cadre du point 36 de l'ordre du jour, est communiqué conformément au paragraphe 12 du dispositif de la résolution 41/41 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1986, où l'Assemblée générale prie le Comité spécial de continuer à rechercher les moyens d'assurer l'application immédiate et intégrale de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des derniers vestiges du colonialisme.

Tout en continuant à s'acquitter de cette tâche pour ce qui est de la question de Namibie, le Comité spécial a pris en considération les diverses résolutions pertinentes de l'Assemblée générale en la matière, la résolution 41/39 et les décisions pertinentes du Conseil de sécurité et du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, notamment.

Comme on peut le voir dans le rapport, le Comité spécial a examiné une fois encore et en profondeur l'évolution de la guestion de Namibie, avec la participation des représentants du Conseil pour la Namibie et de la South West Africa People's Organization (SWAPO).

Au paragraphe 13 dudit rapport, le Comité spécial réaffirme que la question de Namibie est une question brûlante, d'importance capitale pour le processus de décolonisation, et note avec une profonde inquiétude que la situation dans le territoire et alentour est critique du fait du maintien de l'occupation illégale du régime raciste minoritaire d'Afrique du Sud.

En outre, le Comité réaffirme le droit inaliénable du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance dans une Namibie unie, conformément à la Charte des Nations Unies et à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Il réaffirme également la légitimité de la lutte qu'il mène, par tous les moyens dont il dispose, pour obtenir la liberté.

Le Comité spécial réaffirme aussi sa conviction que le régime d'apartheid d'Afrique du Sud est responsable d'une situation qui menace sérieusement la paix et la sécurité internationales, du fait qu'il persiste à ne pas appliquer et à transgresser les résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies; du fait de sa brutale répression et de sa violence contre le peuple namibien; du fait qu'il multiplie les actes d'agression, de subversion et de déstabilisation contre

les Etats voisins; qu'il continue de manœuvrer pour empêcher l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et qu'il essaie par de sinistres tentatives d'imposer au peuple namibien un règlement interne en vue de consoli er sa mainmise illégale sur le Territoire en établissant des institutions politiq es fantoches pour servir ses intérêts. Le Comité rappelle qu'il n'y a que deux parties au différend, à savoir le peuple namibien représenté par son seul représentant authentique, la SWAPO, et le régime raciste d'Afrique du Sud qui occupe illégalement la Namibie.

Le Comité spécial réaffirme que toute solution politique qui sera apporté à la situation en Namibie doit être fondée sur la cessation immédiate et inconditionnelle de l'occupation illégale du Territoire par l'Afrique du Sud, e retrait de ses forces armées et l'exercice par le peuple namibien, en toute li erté et sans entrave, de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Il réaffirme le le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, énoncé dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité, constitue la seul base internationalement acceptée pour une transition pacifique en Namibie et e ige son application immédiate, sans préalable ni modification.

Le Comité a rejeté les tentatives faites par l'Afrique du Sud ou tout autre Etat pour présenter la question de Namibie autrement que ce qu'elle est réellement, c'est-à-dire un acte de domination coloniale. A son avis, la question de Namibie a toujours été et demeure un problème de décolonisation et doit être traitée et réglée conformément aux dispositions de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies. Toute tentative faite pour la présenter dans le contexte d'un affrontement Est-Ouest plutôt que comme un problème de décolonisation est absolument contraire à la volonté de la communauté internationale et ne pourrait que retarder encore l'accession de la Namibie à l'indépendance.

En rejetant les tentatives répétée de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis pour coupler l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et des questions extrinsèques telles que notamment la présence de forces cubaines en Angola, le Comité a déclaré que ces tentatives de couplage sont des manoeuvres destinées à retarder l'accession de la Namibie à l'indépendance, à compromettre la responsabilité par les Nations Unies envers ce territoire et à saper l'autorité du Conseil de sécurité. Le Comité spécial a donc rejeté les politiques d'engagement constructif et de couplage qui encouragent le régime raciste d'Afrique du Sud à occuper illégalement la Namibie et a demandé que ces politiques soient abandonnées, de sorte que les résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies sur la question de Namibie puissent être appliquées.

Le Comité a condamné énergiquement l'Afrique du Sud pour différentes raisons, dont le renforcement de sa puissance militaire en Namibie et, en particulier, ses actes de subversion et d'agression contre les Etats voisins, l'utilisation illégale du Territoire namibien pour commettre des actes d'agression, l'instauration du service militaire obligatoire pour les Namibiens, la proclamation d'une prétendue zone de sécurité en Namibie, le recrutement et l'entraînement forcé de Namibiens pour constituer des armées tribales et le recours à des mercenaires. Le Comité a condamné par ailleurs la collaboration persistante au niveau du renseignement dans les domaines militaire et nucléaire entre l'Afrique du Sud et certains pays occidentaux et autres, en violation de l'embargo militaire imposé contre l'Afrique du Sud par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977) du 4 novembre 1977. Le Comité a prié instamment le Conseil de sécurité d'adopter de toute urgence de nouvelles mesures pour élargir la portée de cette résolution.

Le Comité a également déploré la persistance de la collaboration politiqu, économique, militaire, nucléaire, financière, culturelle et autre entre certains Etats occidentaux et autres et le régime raciste d'Afrique du Sud. Le Comité déclaré que cette collaboration encourage le régime de Pretoria à défier la communauté internationale et fait obstacle aux efforts tentés pour éliminer l'apartheid et faire cesser l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Le Comité a demandé instamment qu'il soit mis fin immédiatement à cet e collaboration.

En réaffirmant que les ressources naturelles de la Namibie, y compris ses ressources marines, sont le patrimoine inviolable du peuple namibien, le Comit a condamné énergiquement les activités de tous les intérêts économiques étranger: qui opèrent en Namibie et en exploitent illégalement les ressources. Le Comité a kigé que cette exploitation cesse immédiatement.

Le Comité spécial a recommandé que le Conseil de sécurité agisse de façon décisive contre toute manoeuvre dilatoire et machination frauduleuse du régime illégal d'occupation et a recommandé vivement que le Conseil de sécurité réagi se positivement à la demande de la majorité écrasante de la communauté internatio ale par l'imposition immédiate contre ce régime des sanctions globales obligatoire prévues au Chapitre VII de la Charte.

Le Comité spécial a réaffirmé que le mouvement de libération nationale de la Namibie, la South West Africa People's Organization (SWAPO), est le seul représentant authentique du peuple namibien et a condamné vigoureusement l'administration sud-africaine illégale qui s'emploie systématiquement et inlassablement à saper, discréditer et détruire cette organisation, ses membre et ses défenseurs par des arrestations arbitraires, la torture, l'intimidation et la terreur. Il a félicité la SWAPO de l'impulsion exemplaire qu'elle a donnée au peuple namibien et de sa collaboration constante à l'action menée par les Nations Unies pour l'application rapide et intégrale de la résolution 435 (197) du Conseil de sécurité.

Au nom du Comité spécial, je recommande le rapport à l'attention de l'Assemblée générale.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation du russe) : Je donne maintenant la paro e à M. Zuze, de la Zambie, Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, qui présentera le rapport de cet organe.

M. ZUZE (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, (interprétation de l'anglais) : Je souhaite tout d'abord exprimer toute ma reconnaissance pour l'occasion qui m'est donnée de participer à l'examen de la question de Namibie, avec quelque émotion je l'avoue. L'Assemblée traite de cette question depuis maintenant 40 ans, aussi bien à ses sessions ordinaires qu'à ses session extraordinaires, afin de mettre un terme à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. L'Afrique du Sud est toujours en Namibie et, bien sûr, invoque sa responsabilité dans la protection des Namibiens contre la menace communiste qui viendrait du Nord. Ainsi, la décolonisation reste inachevée.

Monsieur le Président, je veux maintenant vous transmettre, au nom du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, les félicitations les plus sincères pour votre élection unanime aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale. Vous représentez un pays qui reste profondément attaché à l'indépendance de la Namibie et à l'élimination totale du système odieux de l'apartheid. Nous sommes certains que, sous votre présidence le peuple namibien se verra donner la possibilité d'exercer son droit intrinsèque à l'autodétermination et à l'indépendance.

La Namibie est sous domination étrangère depuis plus d'un siècle.

Depuis 1966, la communauté internationale tient pour illégale l'occupation sud-africaine de la Namibie. Les Nations Unies ont alors noté que l'Afrique du Sud n'avait pas, comme l'en enjoignait le Mandat à elle confiée, favorisé dans toute la mesure du possible le bien-être matériel et moral du peuple namibien. Le Territoire a été placé sous la responsabilité directe des Nations Unies en attendant son accession à une indépendance internationalement reconnue. Bien que cette décision ait été confirmée aussi bien par le Conseil de sécurité que par la Cour internationale de Justice, l'Afrique du Sud n'en a pas tenu compte.

La Charte des Nations Unies est conçue de manière à tenir soigneusement compte dans ses dispositions de l'obligation faite à la Puissance administrante de promouvoir les intérêts des habitants des territoires administrés. L'Article 73 de la Charte est pertinent à cet égard. Il énonce entre autres:

"Les Membres des Nations Unies qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes, reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires. Ils acceptent comme une mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure du possible leur

prospérité, dans le cadre du système de paix et de sécurité internationale établi par la présente Charte et, à cette fin, [...] de développer [la] capacité [des populations] de s'administrer elles-mêmes, de tenir compte d s aspirations politiques des populations et de les aider dans le développeme t progressif de leurs libres institutions politiques."

Bien que la décision prise par l'Assemblée à sa première session de 1946 d'inscrire la Namibie à son ordre du jour semblât présager la fin prochaine de la situation coloniale dans le Territoire, le peuple namibien vit depuis des années dans une incertitude inquiétante quant à l'avenir de sa patrie. Les efforts collectifs des Nations Unies destinés à mettre un terme à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud n'ont donné aucun résultat positif. L'Afrique du Sud continue d'occuper la Namibie par la force. Le régime arrogant de l'Afrique du Sud continue d'ignorer le mécanisme multilatéral prévu dans la Charte ainsi que les résolutions adoptées par la suite par les Nations Unies pour compléter les dispositions pertinentes de la Charte.

La création du Conseil des Nations Unies pour la Namibie est la preuve que les Nations Unies sont décidées à conduire la Namibie à l'indépendance. La pierre d'achoppement a toujours été et demeure le régime de Pretoria.

Il y a 13 ans, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie promulguait le décret No 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie, décret qui interdit l'exportation des ressources de la Namibie sans le consentement des Nations Unies. Ce décret, adopté en réaction aux activités des sociétés qui profitent des conditions créées par le régime sud-africain, est resté lettre morte lui aussi.

Jamais un Etat Membre des Nations Unies n'a fait preuve d'un aussi grand mépris pour l'Organisation. Les membres du Conseil des Nations Unies pour la Namibie sont fermement convaincus que la communauté internationale doit prendre les mesures qui s'imposent pour l'application immédiate de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Lors d'une réunion ministérielle du Conseil, il a été décidé de demander une réunion d'urgence du Conseil de sécurité pour fixer d'un commun accord la date où devrait commencer la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978), et ce le plus rapidement possible. Faisant suite à cette réunion, le Conseil de sécurité s'est réuni la semaine dernière et a pris une décision historique en adoptant sa résolution 601 (1987). En vertu de cette résolution, le Conseil a autorisé le Secrétaire général des Nations Unies à entreprendre l'organisation d'un cessez-le-feu entre l'Afrique du Sud et la South West Africa People's Organization (SWAPO) afin que puissent être prises les mesures administratives et autres mesures concrètes nécessaires à l'installation du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT).

Qu'il me soit permis d'insister sur ce point : les Nations Unies peuvent continuer d'adopter des résolutions sur la Namibie comme elles l'ont fait dans l passé, mais s'il n'est pas fait pression sur le régime raciste, ces résolutions resteront lettre morte. A dire vrai, nous risquons d'être qualifiés de tigres d papier. C'est pourquoi le Conseil des Nations Unies pour la Namibie recommande ue tous les Etats prennent des mesures, individuellement et collectivement - y comp is les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte - de façon à obliger l'Afrique du Sud à se conformer aux résolutions et décisions des Nations Unies.

Le Conseil condamne une fois de plus avec énergie la politique du couplage t demande à nouveau instamment au Gouvernement des Etats-Unis d'y renoncer pour permettre aux efforts entrepris collectivement par les Nations Unies de porter leurs fruits. Nous prions instamment le Conseil de sécurité de faire en sorte q e tous les Etats Membres respectent ses résolutions et décisions pour que le peupl namibien puisse lui aussi exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Le Conseil des Nations Unies, quant à lui, s'efforce toujours de s'acquitte de son mandat en tant qu'autorité administrante légale du Territoire jusqu'à son indépendance. Il maintient ses consultations et contribue étroitement avec la SWAPO, seul et authentique représentant du peuple namibien et continue de représenter les intérêts de la Namibie et de son peuple. Il s'attache à élargir l'appui accordé à sa lutte pour l'autodétermination et l'indépendance. Il s'efforce de rompre la conspiration du silence dont la Namibie fait l'objet pour informer l'opinion publique de la question et mobiliser l'appui à sa cause. Les parties I et II du rapport du Conseil à l'Assemblée exposent en détail certaines des activités du Conseil. Je le recommande à l'Assemblée.

La quête de la liberté, de la dignité et de l'indépendance nationale du peu le namibien ne saurait être réprimée à tout jamais. La Namibie, sous la direction : la SWAPO, continue de lutter héroïquement pour chasser l'Afrique du Sud du Territoire. Nous ne nous opposerons jamais à ce qu'il utilise tous les moyens à sa disposition, y compris la lutte armée. L'Afrique du Sud est un régime terrorist et rien ne peut faire entendre raison aux Boers. Dans sa juste lutte contre le colonialisme, l'occupation et la domination étrangères, le peuple namibien a, pl que jamais, besoin de l'assistance accrue de tous les pays épris de paix, afin ce déloger le régime génocidaire de l'Afrique du Sud. Nous avons la grande

responsabilité de veiller à ce que rien ne s'oppose à l'accession de la Namibie à une indépendance nationale authentique. Avançons vers ce noble objectif.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation du russe) : L'orateur suivant est le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

M. TADESSE (Ethiopie), Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (interprétation de l'anglais) : Il y a 21 ans, les Nations Unies mettaient fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie et assumaient la responsabilité directe du Territoire. A l'heure actuelle nous discutons toujours de la façon d'appliquer cette décision, et ce en dépit du fait que le Conseil de sécurité et l'Assemblée ne cessent d'adopter résolution sur résolution pour demander le retrait des forces d'occupation illégales de l'Afrique du Sud. Pendant combien de temps encore va-t-on permettre à l'Afrique du Sud de persister dans l'illégalité, alors qu'il existe des lois pour châtier des criminels de cette espèce? Il devrait y avoir une limite à une telle parodie de justice.

Il y a neuf ans, lorsque le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 435 (1978) contenant le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie - plan accepté aussi bien par l'Afrique du Sud que par la South West Africa People's Organization (SWAPO) -, la communauté mondiale a cru que l'indépendance de la Namibie était enfin en vue. Le plan n'a toujours pas été mis en oeuvre du fait que le régime raciste, en trahissant sa parole, continue de défier la volonté de la communauté internationale.

A chaque moment critique des négociations, alors que la communauté avait tout lieu de croire que l'application du plan était imminente, le régime sud-africain a invariablement présenté de nouvelles exigences et des prétextes minables pour faire obstacle à sa mise en oeuvre.

Au fil des ans, la communauté internationale s'est heurtée à un subterfuge décevant après l'autre. Tout au long de ces expériences amères, la SWAPO a toujours fait preuve de réalisme et de souplesse, et manifesté un intérêt sincèr pour une transition pacifique sous les auspices des Nations Unies. Pourtant, à toute solution d'accommodement et à toute concession de la SWAPO, l'Afrique du S d a répondu en alléguant de nouveaux prétextes visant à saboter l'application du p an.

La politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, bien connue de la communauté mondiale qui l'a condamnée, est, de par sa nature même, incompatible avec les idéaux, valeurs et principes défendus par notre organisation. Elle est illégale et immorale et en violation flagrante avec toutes les normes du droit international Donc, si l'Assemblée veut contribuer positivement à l'élimination de l'impasse actuelle, elle doit tenir compte des faits historiques; elle doit dégager les fa ts de la fiction et lancer une nouvelle initiative courageuse. Les continuelles tactiques dilatoires du régime confirment amplement ce que nous avons toujours si, . à savoir que l'Afrique du Sud ne permettra pas de plein gré la réalisation des aspirations légitimes du peuple namibien à une indépendance et une libération authentiques. Pretoria a exploité avec fourberie les efforts de la communauté internationale afin d'instaurer une indépendance factice en Namibie sous un régi 🛭 🗀 fantoche destiné à perpétuer la domination coloniale. Nous avons tous pu consta er les manoeuvres dilatoires de l'Afrique du Sud et la duplicité avec laquelle, tou en différant l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, e le nous a placés devant une série de faits accomplis, en tentant notamment de contourner le plan des Nations Unies en promouvant un règlement interne par le biais d'un prétendu gouvernement provisoire. Au moment où nous discutons une fc s de plus de la cause du peuple namibien, nous devons exiger que l'Afrique du Sud applique immédiatement et inconditionnellement les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité.

L'adoption, la semaine dernière, de la résolution 601 (1987) par le Conseil de sécurité doit être la dernière pierre de touche de la volonté de l'Afrique du Su de créer les conditions nécessaires à la mise en oeuvre des décisions de la communauté internationale concernant sa présence illégale en Namibie. Par cette résolution, le Conseil habilite le Secrétaire général à organiser un cessez-le-f u, auquel la SWAPO s'est déjà engagée à se conformer. C'est à l'Afrique du Sud d'a ir maintenant et, malgré un certain scepticisme, nous attendons encore d'elle quelq e réaction à cette résolution.

Nous espérons que le Conseil de sécurité sera prêt, en fonction de la réponse que l'Afrique du Sud donnera à la résolution 601 (1987), à prendre des mesures contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte. On ne saurait permettre plus longtemps que de nouveaux prétextes ou de nouvelles tactiques dilatoires puissent retarder encore l'accession du Territoire à l'indépendance attendue depuis si longtemps.

Toute tentative de saper le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie énoncé dans la résolution 435 (1978), toute tentative d'introduire des questions extrinsèques, telles que le couplage, doivent être repoussées une fois pour toutes et ne doivent pas faire obstacle au consensus international qui s'est fait sur la criminalité de Pretoria et l'illégalité de sa présence dans le Territoire international – car ce consensus représente la seule base acceptable pour une transition pacifique de la Namibie à l'indépendance, sans préalables ou modifications

Il n'est non moins pressant de fournir un appui accru au peuple en lutte de la Namibie et à son seul et authentique mouvement de libération nationale, la SWAPO. La communauté internationale a la responsabilité toute particulière de faire en sorte que, par l'intermédiaire du programme d'édification de la nation namibienne, de l'Institut pour la Namibie et des autres programmes pertinents des Nations Unies, toutes les mesures possibles soient prises pour offrir des possibilités de formation maximales au peuple namibien en vue de l'édification d'une Namibie indépendante et souveraine.

J'espère sincèrement que les appels adressés à tous les Etats Membres, les institutions spécialisées et autres organisations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, susciteront une réaction positive et généreuse, de manière à renforcer le programme d'assistance afin qu'il puisse répondre aux besoins toujours croissants du peuple namibien. Je voudrais également attirer particulièrement l'attention des Etats Membres et des organisations du système des Nations Unies sur le Fonds AFRICA, récemment créé par les pays non alignés.

Comme l'a signalé le Rapporteur du Comité spécial au début de cette séance, le Comité spécial estime que la seule solution politique possible pour la Namibie doit se fonder, en premier lieu, sur la cessation de l'occupation illégale de l'Afrique du Sud, le retrait de ses forces et l'exercice par tous les Namibiens de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance à l'intérieur d'une Namibie unie,

conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. A cette fin, il faut que le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) soit déployé dans le Territoire sans plus tarder, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

La validité de la position du Comité spécial, qui repose sur sa convictior que les Nations Unies ont l'obligation de faire tout leur possible pour mettre un terme à l'occupation illégale de l'Afrique du Sud, a été, je l'espère, amplement démontrée par la récente décision en faveur d'une action, prise par le Conseil le sécurité il y a moins d'une semaine, dans sa résolution 601 (1987). Le Comité spécial attend avec une vive impatience le rapport que le Secrétaire général de t présenter en application de cette résolution. Ce faisant, je voudrais remercie le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il déploie dans la recherche d'ur solution satisfaisante au problème de la Namibie.

L'esprit d'accommodement, la patience et la sagesse politique que ne cesse it de manifester les dirigeants de la SWAPO méritent nos plus chaleureux hommages. Pour sa part, le Comité spécial continuera d'apporter à la SWAPO et, par son intermédiaire, au peuple de la Namibie, son plein appui dans la lutte qu'ils mè ent pour édifier une Namibie libre et indépendante. Dans le même contexte, je vouc ais rendre un hommage spécial aux dirigeants des Etats de première ligne et autres ays africains pour le rôle crucial qu'ils ne cessent de jouer à l'appui de la cause du peuple namibien.

Je voudrais également, au nom du Comité spécial, rendre un hommage particulier au Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour la tâche importante dont il continue de s'acquitter avec efficacité, sous la direction de son président, l'Ambassadeur Peter Zuze, de la Zambie.

Monsieur le Président, je suis convaincu que, sous votre direction et grâc à votre habileté diplomatique et l'appui constant que votre pays apporte à la décolonisation et à l'indépendance, les travaux de l'Assemblée à la présente session apporteront une nouvelle contribution positive à la libération totale d la Namibie d'une domination coloniale illégale.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation du russe) : Conformément à la résolution 31/152 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1976, je donne la parole l'observateur de la South West Africa People's Organization.

M. GURIRAB (South West Africa People's Organization) (SWAPO)
(interprétation de l'anglais): J'ai le plaisir de vous féliciter, Monsieur le
Président, en votre qualité de représentant éminent de la République démocratique
allemande, à l'occasion de votre brillante élection à la présidence des travaux de
la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Votre grand pays est à l'avant-garde de l'appui aussi bien politique que matériel des peuples opprimés mais combattants de l'Afrique du Sud et de la Namibie. De plus, je suis très heureux de souligner ici la coopération de principe généreuse dont votre pays a fait montre à l'égard de la SWAPO dans de nombreux domaines, notamment l'octroi de bourses, l'éducation pour les plus jeunes dans les jardins d'enfants remarquables créés en RDA tout spécialement pour eux et pour les soins médicaux prodigués à de nombreux Namibiens, victimes des attaques militaires et du terrorisme de Pretoria.

Je voudrais également féliciter le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, S. E. M. Choudhury pour le brio avec lequel il a dirigé les travaux de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Je souhaite également rendre un hommage tout particulier à M. Javier Pérez de Cuéllar dont les efforts inlassables sont une source d'inspiration constante pour notre peuple en lutte et renforcent encore la confiance que nous avons en lui; sa foi inébranlable dans la Charte des Nations Unies, contribue à l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation dans son action pour maintenir la paix et la sécurité et dans son action en faveur de la libération des peuples opprimés et colonisés du monde entier.

Nous estimons que le Secrétaire général est une force authentique qui permettra d'apporter des changements positifs dans le monde et c'est la raison pour laquelle nous continuerons à lui accorder notre plein concours. Dans son rapport sur les travaux de l'Organisation, dont l'Assemblée est actuellement saisie, le Secrétaire général a réaffirmé sa conviction que la Charte est un document vivant. Il a dit ce qui suit :

"La Charte des Nations Unies définit les principes à suivre pour instaurer une paix qui soit une paix véritable, avec toutes les exigences que cela comporte. Ces principes n'ont rien perdu de leur pertinence ni de leur validité, mais ce qui, trop souvent, a fait défaut, c'est la volonté des Etats Membres d'oublier leurs différences et leurs ambitions nationales pour oeuvrer ensemble, dans le cadre des Nations Unies et en conformité avec ses principes, à la réalisation de buts communs." (A/42/1, p. 19)

Il a déploré l'absence totale de progrès sur la question de la Namibie et déclaré dans le même rapport que le refus d'accorder sa liberté au peuple namib en est source de violence et de souffrances sans fin. Il a néanmoins dit son espo r qu'une percée pourrait avoir lieu, et que si la situation était réexaminée avec réalisme et dans un esprit de préoccupation sincère pour le sort des victimes, l devrait être possible de frayer la voie à l'application du plan des Nations Uni s pour l'indépendance de la Namibie, avalidé dans la résolution 435 (1978) du Con sil de sécurité.

A l'occasion du récent débat du Conseil de sécurité sur la situation en Namibie, qui s'est tenu du 28 au 30 octobre 1987, le Secrétaire général est intervenu avec le même optimisme et a affirmé par ailleurs, que toutes les questions en suspens ayant trait à la résolution 435 (1978) avaient été réglées et qu'il fallait dorénavant se concentrer sur l'obtention d'un cessez-le-feu et su: la mise en place du groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT).

Que le Secrétaire général ait continué à s'occuper activement du problème () la Namibie ne fait aucun doute. La SWAPO, pour sa part, a toujours entretenu de 3 liens de coopération étroits avec lui et avec son représentant spécial, M. Mart i Ahtisaari; des consultations régulières ont eu lieu et le représentant spécial s'est chargé, en août dernier, d'une mission qui était destinée notamment à obtenir l'accord de Pretoria pour la mise en oeuvre du plan des Nations Unies.

Les deux rapports les plus récents dont le Conseil de sécurité a été saisi, qui sont contenus dans les documents S/18767 du 31 mars 1987 et S/19234 du 27 octobre 1987, ont largement témoigné du plaidoyer public que le Secrétaire général et ses aides ont prononcé en vue d'accélérer le processus d'indépendance de la Namibie.

Le débat actuel à l'Assemblée a donc lieu à la suite d'une réunion importar e sur le même sujet, la question de la Namibie au Conseil de sécurité, réunion qui a été couronnée de succès.

Deux autres réunions importantes ont été tenues par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, le 2 octobre et le 27 octobre 1987. La première était une réunion extraordinaire au niveau ministériel, convoquée conformément à la décision prise lors des séances plénières extraordinaires du Conseil qui ont eu lieu à Luanda en mai 1987. Un communiqué pragmatique, contenu dans le document S/19187 du 2 octobre 1987 a été publié à l'issue de cette réunion ministérielle.

Les ministres ont invité le Conseil de sécurité à assumer pleinement les responsabilités qui lui sont confiées par la Charte en ce qui concerne la Namibie et ont invité le Conseil à réactiver les mécanismes établis nécessaires à l'organisation d'élections libres et justes, sous la supervision et le contrôle des Nations Unies en Namibie ... sans plus tarder et sans tergiverser.

Mais ils ont également exprimé fermement l'idée que :

"Dans le cas où le Conseil de sécurité ne serait pas en mesure d'adopter des mesures concrètes pour contraindre l'Afrique du Sud à coopérer à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité avant le 29 septembre 1988, les ministres ont invité l'Assemblée générale à examiner, lors de sa quarante-troisième session, les mesures à prendre conformément à la Charte des Nations Unies, en reconnaissant qu'il s'agissait là d'un cas unique dans lequel l'Organisation des Nations Unies avait assumé la responsabilité directe de promouvoir l'autodétermination, la liberté et l'indépendance nationale de la Namibie." (S/19187, par. 20)

L'autre réunion, qui s'est tenue le 27 octobre 1987, a été une réunion annuelle solennelle organisée depuis 10 ans par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie afin de commémorer la semaine de solidarité avec le peuple namibien et la SWAPO, son représentant unique et légitime.

Voilà donc les réunions importantes qui ont eu lieu avant le débat qui commence aujourd'hui. Ces réunions avaient pour objectif de sensibiliser plus encore la communauté internationale à la situation tragique de notre peuple et de galvaniser les pays et les peuples du monde afin qu'ils aident à accélérer le processus d'octroi à la Namibie de sa liberté, qui relève directement des Nations Unies.

M. Gurirab (SW PO)

La résolution 601 (1987) du Conseil de sécurité adoptée vendredi dernier, e 30 octobre, revêt une importance particulière pour notre débat. Nous estimons qu'elle souligne l'urgence du problème et témoigne d'une volonté renouvelée de a part du Conseil de procéder à l'application de la résolution 435 (1978). Le Conseil a relevé le défi en adoptant une nouvelle résolution technique par 14 v ix pour – une abstention, les Etats-Unis – et aucune voix contre.

Au paragraphe 5 du dispositif de cette résolution, le Conseil a décidé d'autoriser le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à entreprendre d'organiser un cessez-le-feu entre l'Afrique du Sud et la South We :t Africa People's Organization afin que puissent être prises les mesures administratives et autres mesures concrètes nécessaires à l'installation du Gro pe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) en Namibi :.

La délégation de la SWAPO a dûment rappelé que notre mouvement était prêt, comme il l'a affirmé à maintes reprises, à conclure et à respecter un cessez-le-feu, et a invité Pretoria à faire preuve de bonne foi et de la même volonté.

En terminant ma déclaration devant le Conseil de sécurité après le vote, j ai adressé aux membres du Conseil l'appel suivant :

"Partons maintenant sur la base de la résolution 601 (1987) qui vient d'être adoptée pour rendre au peuple namibien son droit inaliénable à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, comme il est prévu lans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. La SWAPO est prête. C'e t maintenant au Conseil de contraindre le régime Botha d'en faire autant et d'accepter un cessez-le-feu comme première étape de ce processus." (S/PV.2759, p. 87)

Telle reste notre proposition, qui témoigne de notre volonté de coopérer à la réalisation de tous les aspects de cette résolution historique mais non encore appliquée, la résolution 435 (1978). Mais disons clairement que notre volonté e conclure et de respecter un cessez-le-feu et notre acceptation du déploiement d la GANUPT en Namibie n'est ni un signe de faiblesse, ni le signe d'une conversion récente. Nous avons communiqué notre position sur ces questions cruciales au Secrétaire général en août 1978. Nous n'avons fait que nous répéter au fil des ans, face à l'intransique de l'Afrique du Sud et à ses manoeuvres politiques sans fin.

Cela me conduit à rappeler ce qu'un ancien fonctionnaire éminent de l'Organisation des Nations Unies, très au fait des chicaneries des Boers racistes, écrit dans son dernier livre autobiographique. Il décrit les agissements de Pretoria de la manière suivante :

"La manière dont le Gouvernement sud-africain fait face à ces problèmes semble parfois relever de la schizophrénie. D'une part, l'Afrique du Sud convient en principe qu'un problème doit être résolu, et, d'autre part, tous les obstacles possibles sont érigés pour en empêcher la solution."

Cela est profondément vrai. Et c'est précisément cette irrésolution qui a entravé les négociations antérieures concernant la Namibie, tout comme les efforts actuels pour accélérer le progrès dans ce domaine.

Affectés mentalement par cette maladie paralysante qu'est le racisme et politiquement handicapés par cette paranoïa qu'ils ont contractée d'eux-mêmes, les dirigeants et les porte-parole boers, fidèles à eux-mêmes, ont, année après année, fait de l'Organisation des Nations Unies la cible de leurs insultes et de leurs manoeuvres dilatoires, méprisables autant que coûteuses sur la question de la Namibie, une question presque aussi ancienne que l'Organisation des Nations Unies elle-même.

Nous devons répéter ici comme ailleurs ce même récit tragique, année après année, car la situation demeure inchangée. Du point de vue de pertes en vies humaines et de dégâts matériels infligés par nos oppresseurs chaque année dans la Namibie occupée, la situation échappe maintenant à tout contrôle.

Le rapport annuel complet du Conseil des Nations Unies, dont l'Assemblée est maintenant saisie, cite d'innombrables exemples concrets des crimes odieux perpétrés contre des hommes, des femmes et des enfants namibiens et dénonce les manoeuvres constitutionnelles et politiques sans fin qui sont déployées par le régime Botha pour arriver à un simulacre de solution. Les racistes minoritaires ont une peur bleue de la liberté et de la démocratie; ils sont déterminés à continuer de monopoliser la terre, le pouvoir, la fortune et les privilèges pour eux-mêmes et à n'accorder que quelques miettes à leurs fantoches, dont les derniers ont été installés à l'occasion de la création du prétendu gouvernement intérimaire en juin 1985.

Le rapport du Comité spécial des Nations Unies pour la décolonisation, dont le Président vient de s'adresser à l'Assemblée, qui a été présenté ce matin par son rapporteur, complète le rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et

M. Gurirab (S APO)

confirme un certain nombre de remarques très instructives faites par M. Zuze, Président de ce conseil, dans son importante déclaration.

Nous n'allons pas à nouveau raconter l'histoire tragique de la Namibie. a question est bien connue dans cette enceinte. Les résolutions et décisions, q i couvrent une période de 41 longues années, sont clairement comprises par tous, bien que celles d'entre elles qui auraient dû depuis longtemps nous conduire à la liberté, ne soient toujours pas appliquées. Les raisons de cette situation regrettable et condamnable sont également bien connues de tous ceux qui sont i i présents.

Les principales puissances occidentales qui, il y a 40 ans, ont mobilisé e monde entier afin qu'on les aide à lutter contre Hitler, ont abandonné à leur ort sans le moindre remord les victimes de l'apartheid néo-nazi en Afrique du Sud et en Namibie, car le plus important pour ces Etats récalcitrants c'est de promou oir égoïstement leurs intérêts stratégiques et leurs profits. Nous devons d'aille ers peut-être en conclure également que des considérations racistes qui entrent au si en ligne de compte. Mais tout cela, comme je l'ai déjà dit, est trop familier D'ailleurs, certains de ces Etats traitent leurs propres compatriotes noirs en citoyens de seconde zone. Nous tenons cette information de leurs propres médi s et de leur opinion publique. Comment pourraient-ils donc se soucier davantage de : Noirs de Namibie?

J'ai parlé des progrès récents faits au Conseil de sécurité. Mais pour rous, historiquement, certaines des décisions les plus importantes concernant la Nambie ont été prises ou entérinées par l'Assemblée générale. Il n'est pas nécessair que je les énumère, les compte rendus sont là. L'Assemblée continue d'être indispensable et d'être l'organe délibérant de l'Organisation des Nations Unic : le plus représentatif. Nous ne votons pas encore, mais nous avons d'ores et déjà une voix qui porte à l'Assemblée générale.

La quarante-deuxième session se tient à un moment crucial de l'évolution des relations internationales. Nous sommes des êtres humains, nous cohabitons sur cette planète avec les autres humains, y compris ces Boers infects qui nous tuent parce que nous demandons que notre terre nous soit restituée, et que soient restaurés nos droits inaliénables à l'autodétermination et à la liberté. Nous pensons à nos enfants, nous sommes terrorisés à la perspective d'un holocauste nucléaire, et nous craignons de plus en plus le danger d'une diminution de la couche d'ozone, dont nous serions victimes comme les habitants de l'Argentine, de l'Angola et de l'Afrique du Sud. Il est, par conséquent, dans notre intérêt bien entendu d'appuyer les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique dans leur nouvelle conception d'un monde nouveau, enfin débarassé des armes nucléaires, de la course aux armements et de l'oppression des peuples.

Nous nous efforçons de sauver des vies, conscients de cet axiome : aucun homme n'est une île.

Depuis 1945 le monde a connu 185 conflits armés qui ont coûté des millions de vies humaines, sans parler des immenses destructions matérielles.

Quatre-vingt-dix-sept pour cent de ces conflits se sont déroulés dans des pays en développement. Aujourd'hui, la plupart des foyers de tension se trouvent dans le tiers monde, et c'est le cas de la Namibie.

L'Organisation des Nations Unies est née des suites de deux guerres mondiales. Sa Charte est un traité propre à promouvoir le maintien de la paix et de la sécurité entre les Etats et à aider à décoloniser les pays et les peuples en fournissant un cadre juridique et politique.

Il n'y a pas aujourd'hui de question politique qui fasse plus l'unanimité dans le monde que celle de la décolonisation de la Namibie. L'année dernière l'Organisation des Nations Unies a convoqué une Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie. Ce consensus global a été réaffirmé en cette occasion, et l'Assemblée générale a tenu une session extraordinaire sur la Namibie, du 17 au 20 septembre 1986, et a adopté d'importantes résolutions et décisions.

Malgré cela, nous nous retrouvons devant cette Assemblée, pour la simple raison que la Namibie n'est toujours pas libre. Le pillage des ressources, l'exploitation de la main-d'oeuvre namibienne continuent, et des nouveaux plans sinistres préparent une présence décrue des intérêts économiques de certains pays étrangers et de leurs sociétés transnationales.

Nous voudrions rappeler qu'à sa session extraordinaire, l'Assemblée a chargele Conseil des Nations Unies pour la Namibie de faire peser de toute urgence sa présence en Namibie, en 1987, en tant qu'autorité administrante légale du Territoire à son accession à l'indépendance. Jusqu'à présent, Pretoria a empêche la mise en place de cette mission et continue d'occuper illégalement le Territoire. L'Assemblée a également invité le Conseil de sécurité à procéder à l'application immédiate et inconditionnelle de sa résolution 435 (1978).

A cet égard, le Conseil a tenu deux séances cette année, une en avril et un autre le mois dernier. Le Conseil, en adoptant la résolution 601 (1987), a répo du positivement à l'appel lancé par l'Assemblée. L'Assemblée doit prendre maintena it les mesures urgentes qui s'imposent pour accélérer la décolonisation de la Namibie. Le peuple namibien veut des actes, car voilà 21 ans que l'Organisation des Nations Unies lui a promis la liberté en assumant la responsabilité directe lu Territoire.

La violence réactionnaire à laquelle notre peuple a été assujetti depuis qu : nous nous sommes rencontrés pour la dernière fois, les meurtres incessants, perpétrés par l'armée d'occupation et par la police ont pris les proportions d'u : véritable génocide. Le silence des médias occidentaux sur la suppression des informations concernant la situation en Namibie, qui est imposé par le régime raciste de Pretoria, est tout à fait regrettable.

Nous ne pouvons nous permettre de fuir cette agression perpétrée contre not e personne et notre dignité, aussi brutale que soit cette agression. L'objectif d notre guerre de résistance patriotique est de libérer notre patrie, mais égaleme et de faire triompher la justice et de contraindre le régime des Boers à accepter l'indépendance de la Namibie.

L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sont une fois encore tout à fait d'accord pour dire que le peuple namibien doit pouvoir exercer son droit à l'autodétermination, sur la base d'élections libres et justes, et que le pays de t obtenir immédiatement son indépendance. La Cour internationale de Justice est fermement du même avis.

La résolution 601 (1987) prie les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de prêter au Secrétaire général et à son personnel toute l'assista ce pratique nécessaire à l'application de ses dispositions. C'est à l'Assemblée générale que tous les Etats sont représentés, c'est donc elle qui devrait lancer un appel, à ceux qui se refusent à tenir la promesse de libérer la Namibie.

M. Gurirab (SWAPO)

Que les partisans du couplage reçoivent ce message net et clair : s'ils continuent à nous refuser la liberté, il nous imposent des souffrances indicibles, ils nous trahissent mais ils trahissent aussi les valeurs mêmes qu'ils prétendent défendre. Les petits orphelins se comptent aujourd'hui par milliers, car leurs parents sont tués ou torturés puis jetés dans les geôles racistes par centaines; on les enrôle de force dans les forces armées ennemies et on leur enseigne, à un âge tendre, à tuer leurs parents et leurs amis; ils n'ont aucun avenir car ils ne sont rien d'autre que l'outil dont se sert l'ennemi dans son jeu macabre. Quelle sorte de culture, quelle sorte d'idéologie politique peut, avec une telle haine détruire tout un peuple pour gagner un avantage politique? Après 103 ans de lutte amère contre le colonialisme, au prix de tant de vies humaines, voilà qu'aujourd'hui encore, nous devons continuer à mourir, alors que notre sort est décidé sur l'échiquier, des amis de notre ennemi, comme si nous étions des pions et non des êtres humains. Je demande une fois encore aux Etats-Unis d'Amérique de renoncer à leur politique déraisonnable et discréditée du couplage.

La situation de crise dans laquelle se trouvent les enfants est ahurissante - et c'est un euphémisme. Une conférence internationale a eu lieu récemment sur "Les enfants, la répression et la loi dans le régime d'apartheid", qui s'est ter le à Harare, du 24 au 27 septembre 1987. Cette conférence a adopté une déclaration dans laquelle les participants se sont engagés à maintenir le monde informé de la situation dramatique dans laquelle vivent les enfants en Afrique australe. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) avait publié auparavant un rapport sur le même sujet, attirant notamment l'attention sur l'élimination physique des enfants par milliers au Mozambique et en Angola.

Les Etats de première ligne et notamment l'Angola ont, du fait de la situation en Namibie, souffert gravement aussi bien de pertes en vies humaines que de la destruction de richesses importantes en raison du soutien qu'ils ont fourni aux peuples en lutte d'Afrique du Sud et de Namibie. Les pertes qu'a connues l'Angola sont estimées à plus de 60 000 morts et à 12 milliards de dollars de dégâts matériels à la suite des actes criminels perpétrés par le régime raciste de Pretoria, par des bandits qui sont équipés de missiles Stinger et financés par l'Administration américaine. Ces Etats pacifiques n'ont pas seulement besoin de solidarité, ils ont besoin d'une assistance concrète et globale afin de pouvoir se défendre et poursuivre leur développement économique.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de renouveler notre solidarité fraternelle avec le peuple en lutte de l'Afrique du Sud et avec son mouvement de libération de même qu'avec toutes les forces démocratiques qui luttent pour une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unitaire qui renaîtrait des cendres le l'apartheid. L'ANC de l'Afrique du Sud ouvrira la voie qui mène à la victoire. La liberté est indivisible.

Le droit à l'autodétermination doit être appliqué universellement. En appuyant le peuple en lutte du Sahara occidental et de la République démocratiq a Sahraouie, mené par le Front Polisario pour l'obtention de l'indépendance de sor pays, nous appuyons une cause qui est la nôtre.

L'histoire et les intérêts communs de l'humanité nous contraignent à appuy r l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien dans sa juste lutte pour restaurer son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création d'un Eta indépendant. La Conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient qui a é proposée devrait hâter la réalisation de ce noble objectif.

Dans de nombreuses régions du monde, des nations et des peuples tels que celui de la Nouvelle-Calédonie sont contraints à défendre leur souveraineté ou à lutter pour leur libération. Nous les appuierons toujours, comme nous les appuierons lorsque nous serons citoyens d'une Namibie indépendante.

En conclusion, nous invitons les représentants à voter avec enthousiasme pour les projets de résolution sur la Namibie. Pretoria, jusqu'à présent, n'a pas fait part de son intention de conclure et de respecter un cessez-le-feu. Dans l'intervalle, la lutte doit par conséquent être intensifiée dans tous les domaines, jusqu'à ce que le régime cesse de gagner du temps en prétendant que des revers militaires ont été infligés à la SWAPO, et qu'il confronte la réalité de la situation, à savoir que l'Afrique du Sud et la SWAPO doivent tôt ou tard s'engager conjointement à mettre fin à l'effusion de sang en Namibie. Il est temps maintenant que le régime de Botha fasse preuve de volonté politique. Nous attendons le rapport du Secrétaire général consécutif à la résolution 601 (1984) du Conseil de sécurité et nous souhaitons au Secrétaire général de mener à bien sa mission historique.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'anglais): En prenant la parole pour la première fois à la présente session de l'Assemblée générale, qu'il me soit permis de vous exprimer, Monsieur le Président, en mon nom et au nom de ma délégation, mes félicitations à l'occasion de votre élection à cette très haute fonction. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays vous avait déjà exprimé dans sa déclaration ses félicitations ainsi que sa reconnaissance pour le rôle joué par votre pays.

(L'orateur poursuit en arabe)

Cette instance, la plus haute dans le monde d'aujourd'hui, a été créée pour concrétiser les appels et la proclamation des valeurs qui ont fait des Nations Unies l'espoir des peuples, le sanctuaire des Etats et la voie vers l'avenir d'une humanité solidaire. Cette organisation a été créée pour exprimer la conscience des Nations Unies dans un effort destiné à défendre avant tout les principes de liberté et des droits des peuples. Nous savons que la route est lonque et qu'elle est semée d'obstacles. Mais nous continuerons à la parcourir en cherchant à réaliser les objectifs de la Charte. Si nous le disons, c'est parce que c'est une réalité tangible. Nous avons connu, au cours de ces 40 dernières années, c'est-à-dire en très peu de temps, des progrès considérables vers l'instauration d'une ferme confiance dans les principes des Nations Unies et vers

M. Shihabi (Arabie saoudit)

leur réalisation rapide afin d'assurer l'indépendance des peuples et de préserver la liberté des nations dans la plupart des régions du monde. Cependant, nous devons toujours faire face à la situation qui rèque dans deux régions auxquelles l'occupation étrangère et le colonialisme ont réservé un sort particulier et où, avec le passage du temps, l'oppression perverse s'intensifie, je veux parler de l Namibie, en Afrique australe, et de la Palestine.

En ce qui concerne la Namibie, les Nations Unies se sont penchées sur son problème et ont déclaré son indépendance il y a plus de 21 ans. Trois années après, l'ONU a créé un conseil pour administrer le Territoire au nom des Nations Unies en exigeant que l'Afrique du Sud le respecte et a invité le monde à oeuvrer avec diligence pour appliquer sa décision à cet égard, mais le Gouverneme t sud-africain a repoussé tous les efforts déployés dans ce sens.

Je souhaite réitérer notre reconnaissance au Secrétaire général des Nations Unies pour les efforts qu'il déploie de façon incessante en vue d'instaur r une Namibie indépendante et nous souhaitons également remercier le Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour les efforts qu'il a accomplis à cet égard en cherchant à mobiliser le potentiel des Nations Unies afin d'atteindre ses objecti s dans une région où la révolution existe depuis des années et où se déroule une lutte armée qui a exigé de nombreux sacrifices.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

L'étude des méthodes de domination étrangère, des pratiques d'occupation extérieure et d'exploitation des richesses du pays au détriment de son peuple et des générations futures, on révèle les images les plus odieuses d'un colonialisme périmé en cette époque moderne et ce, sous les yeux mêmes des Nations Unies.

Cent deux années se sont écoulées depuis que la Namibie a été occupée pour la première fois et soumise à la colonisation étrangère. La plupart des régions du monde sont devenues indépendantes, mais la Namibie est encore colonisée en une époque où le colonialisme a disparu à tout jamais. Colonisée par le régime de Pretoria, la Namibie subit une occupation militaire, une domination étrangère et une exploitation économique, tandis que sa société est soumise à un régime raciste maléfique dépourvu de toutes valeurs humaines. La Namibie est prise entre deux feux : le feu de l'occupation étrangère, qui entraîne l'exploitation étrangère et le pillage des ressources et le feu d'un régime raciste violent qui prive les citoyens de leurs droits et l'homme de son humanité, que les Nations Unies, tous leurs Etats Membres et leurs institutions ont, dans toutes les instances et à maintes occasions, condamné. Le régime au pouvoir en Namibie est une prolongation du régime raciste odieux d'Afrique du Sud. Ce régime inhumain incarne, par ses pratiques odieuses, les crimes de ses auteurs, avant même qu'il n'ait atteint ses victimes. Ce régime s'appuie sur les principes les plus détestables des relations humaines dont l'humanité a pâti à travers l'histoire de l'oppression de l'homme par l'homme, un régime qui conduira le Gouvernement sud-africain à un désastre pire que celui que lui infligeraient ses ennemis les plus déterminés.

Le régime raciste est le plus grand ennemi de ceux qui croient en lui et le plus nuisible, en fin de compte, à ceux qui le pratiquent. En Afrique du Sud, on dit à un homme qu'il est noir pour le reléguer automatiquement a un échelon inférieur, et en Palestine, on dit à un homme qu'il est arabe pour nier ses droits de citoyen dans son pays. Ces régimes qui ne croient pas en Dieu et à ses créatures ou dans les valeurs humaines, tout en affirmant leur foi dans les valeurs religieuses, en usurpant les droits des populations autochtones et prétendant injustement qu'ils suivent les préceptes de leurs religions, connaîtront un sombre avenir et devront, un jour, rendre compte de leurs actes sur cette terre.

Des régimes de ce genre ne s'apprennent pas dans l'histoire, pas même dans l'histoire récente. Ils ne se tournent pas en arrière pour voir comment les dirigeants nazis ont payé pour leurs crimes contre l'humanité. S'ils s'imaginent que leurs actes inhumains constituent une simple violation du droit et de

M. Shihabi (Arabie saoud te)

l'humanité, ils se trompent à tous égards. Les actes qu'ils commettent chaque our sont consignés dans l'histoire et le jour n'est plus très loin où ils devront rendre des comptes.

Le régime de Pretoria est maléfique: c'est une vérité acquise que rien de nouveau n'est venu démentir aujourd'hui. Ce qui est intolérable, c'est que certains Etats Membres des Nations Unies - dont nous connaissons les noms - continuent de coopérer avec lui. Ils traitent avec ce régime pour profiter des bénéfices que le régime de Pretoria tirent du pillage des ressources naturelles dont ils privent le peuple namibien et qu'ils vendent à d'autres pays. C'est d l'argent volé. Il faut que ces pays reconnaissent clairement qu'en traitant av c un système condamné, ils jouent un jeu perdu d'avance et que leurs investisseme ts auront les pires résultats, sur les plans économiques et politiques.

Du point de vue de son agriculture, de ses richesses minières et marines, a Namibie est l'un des pays les plus riches d'Afrique. Ce pays riche a été la victime de nombreuses grandes sociétés, qui appartiennent avant tout à l'Afriqu du Sud, qui pillent ses richesses pour faire le maximum de bénéfice en un minin m de temps, sans tenir compte de l'avenir économique du pays et sans se soucier à fait que le jour où l'impérialisme quittera l'Afrique, la fiabilité économique le ses projets deviendra négative et la source de ses richesses sera tarie, après que ses fruits auront été passés en contrebande vers les pays exploiteurs. C'est ue course contre la montre, une course au pillage et au vol.

J'aimerais citer quelques statistiques sur les méthodes d'exploitation économiques. Quatre-vingt-quinze pour cent des Noirs travaillant dans l'agriculture tirent 2,5 % de bénéfice de leurs produits, alors que 5 % des Blancs tirent 95 % de la production agricole et de l'élevage du pays. L'exploitation le la production de minerais est encore plus inquiétante pour l'avenir économique lu pays puisqu'une poignée de compagnies possèdent 80 % des réserves en minérais cal pays et en gèrent 95 %. Où sont les droits du peuple namibien? Où sont-ils, compte tenu de ces faits et de ces chiffres? Où sont ses richesses actuelles cal ses droits futurs? Où sont les droits des générations futures à bénéficier de richesses de leur pays que l'on pille aujourd'hui par tous les moyens? Ceux qui exploitent les richesses du pays - individus et compagnies, devraient savoir qu'ils commettent des actes illégaux et que le peuple namibien a le droit, conforméme : à la loi, de les revendiquer.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Tels sont quelques-uns des aspects politiques et économiques de la colonisation de la Namibie.

Quant à l'éducation, adaptée aux objectifs de l'impérialisme, à la faiblesse des services de santé, au régime policier et aux mesures arbitraires, c'est le fruit d'un régime raciste malade, malade dans l'âme et de la mentalité de ses dirigeants.

Lorsqu'on examine les possibilités et les potentiels de l'Afrique du Sud, qui nourrit ces pratiques en Namibie, il ne faut pas oublier qu'elle est le partenaire naturel du régime raciste sioniste en Palestine : son partenaire dans l'idéologie qui proclame la supériorité d'un peuple sur un autre et justifie les assassinats, le pillage des richesses et des biens, et l'usurpation des droits; son partenaire commercial et industriel; son partenaire dans sa coopération terroriste stratégique à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique; son partenaire dans les sociétés qui exploitent les richesses du pays; son partenaire dans la production et le commerce des armes. Les représentants ne doivent pas se laisser abuser par les mesures de réduction de sa coopération avec l'Afrique du Sud qu'annonce Israël. Ils sont associés organiquement, et les organisations et autorités israéliennes et leurs partenaires en Afrique du Sud recourront à tous les moyens pour maintenir la situation actuelle, quelles que soient les mesures qu'elles annoncent et qui ne sont pas soumises à examen.

M. Shihabi (Arabie saou ite)

Le Royaume d'Arabie saoudite appuie pleinement les mesures prises par les Nations Unies pour s'opposer à l'exploitation de la Namibie et préserver les richesses de son péuple. Par ailleurs, elle s'engage à ne ménager aucun effor pour que le boycottage de l'Afrique du Sud imposé par les Nations Unies soit respecté et à prendre les mesures qui s'imposent à l'encontre de ceux qui l'enfreindraient.

En dépit des ténèbres où sont plongées la Namibie et l'Afrique du Sud, no s savons que viendra bientôt le jour où elles se dissiperont, le jour où la Nami ie imposera son indépendance et prendra sa place, ici aux Nations Unies, parmi le Etats souverains. Cela, nous le savons, comme le savent mieux que personne le gens sensés en Afrique du Sud. Ce jour-là, nous assisterons à la disparition 'un régime raciste et colonialiste, comme devrait disparaître de la face de cette erre tout régime raciste et colonialiste. Ces régimes sont révolus. L'Afrique du ud le comprendra-t-elle et cherchera-t-elle à sauver ce qui peut encore l'être?

M. ENGO (Cameroun) (interprétation de l'anglais) : Le point relatif la Namibie revient chaque année à l'ordre du jour de l'Assemblée générale car il demeure l'une des grandes questions qui se se déroulent l'incapacité d'une génération à réaliser les nobles idéaux proclamés par l'Organisation. Il semb e que nous ne voulions pas nous rendre à l'évidence que, tôt ou tard, même les p us puissants devront céder à la volonté d'un peuple qui aspire à la liberté.

La question de Namibie revêt de nombreux aspects : politique, économique, militaire, juridique et moral. Les analyser aujourd'hui, ce serait se rendre coupable de perpétuer un processus condamnable, de refuser de comprendre la na ure des germes du mal que nous aidons à se développer en Afrique australe.

Ce n'est pas le moment de réitérer une fois de plus notre position nation le ou celle du groupe auguel nous appartenons. Nous ne devons pas davantage répé er les prestations qui dans le passé ont abouti à des votes qui ont diminué le se s du mot "résolution". Si nous le faisions, l'Assemblée encourrait à juste titre l condamnation des victimes des péroraisons ternes des "théologiens" de l'aparth id en Afrique du Sud.

Notre talent éprouvé pour arriver à des compromis stériles de forme ou de fond n'a certainement pas rassuré les peuples en lutte d'Afrique, ceux d'Afrique australe notamment qui, depuis des années se voient privés de leur dignité et 'une vie décente.

Il y a près de 70 ans que la guerre a mis fin aux revendications territoriales de l'Allemagne sur le Cameroun, le Sud-Ouest africain, le Tanganyika et le Togoland. Ces colonies ont été reprises par d'autres puissances impériales. Les années 60 ont apporté la liberté à notre nation — le Cameroun — et à d'autres nations africaines soeurs, à l'exception du Sud-Ouest africain, aujourd'hui appelé à juste titre Namibie. L'indépendance a donné à ces nouvelles nations l'occasion, moralement et politiquement, de coopérer à la réalisation de ces idéaux universels. Le Cameroun est aujourd'hui libre, comme la Tanzanie et le Togo, chacun s'efforçant de participer pleinement à la vie internationale.

Cependant pour la Namibie, notre nation soeur, son peuple ardemment épris de paix, doit lutter contre l'occupation illégale de sa patrie. Cette occupation qui dure depuis 70 ans a plongé le pays dans un monstreux tourbillon de répression violente, de cruauté, d'immoralité, de meurtre et de mépris de la personne humaine, sous leurs pires formes, sous les yeux d'un monde indifférent, d'un monde trop occupé par d'autres problèmes pour constater le déclin constant des valeurs morales universelles, d'un monde trop insensible pour repousser le racisme et faire face à la brutalité qui ronge la spiritualité inhérente au peuple namibien.

En examinant les rapports dont nous sommes saisis, nous devons nous attacher aux réalités de l'heure. Elles ne sont pas purement théoriques. Nous devons reconnaître les absurdités de la vie contemporaine afin de prendre véritablement de nouvelles résolutions. Nous devons, ensemble, nous mettre en quête de notions nouvelles pour ce qui est de l'Afrique australe dans son ensemble. Il est devenu impératif de placer en regard des préoccupations des Afrikaaners migrants qui détiennent momentanément le pouvoir à Pretoria la situation dramatique des Africains réduits à vivre comme des esclaves sur la terre de leurs ancêtres.

Nous sommes une génération informée, une génération qui a la chance grâce au réseau de communications existant de voir et de comprendre le problème central en Afrique australe. Il n'est pas d'homme, de femme, d'enfant, d'Etat ou de groupe d'Etats qui ne soit pas au fait du sang gratuitement versé dans cette sous-région.

La quarante-deuxième session est marquée par une préoccupation croissante pour la survie de l'homme sur la planète. Nous sommes heureux de voir que les deux géants militaires de notre époque s'efforçaient, ensemble, de trouver une solution à la course, dangereuse et vaine, aux armements nucléaires et conventionnels. Nous avons vu certaines des nations les plus riches annuler sans condition la dette

extérieure qui rend critique le développement économique de l'Afrique. Nous avo s essayé d'élaborer des normes universelles pour faire face aux catastrophes nationales, à la pauvreté, à la maladie et aux problème de l'environnement afin e surmonter une situation des plus préoccupantes. Tous ces efforts ont été faits dans la bonne direction.

Nous devons maintenant étendre l'horizon des changements productifs à l'Afrique australe. Comme vient de le faire remarquer le représentant de la Sou :h West Africa People's Organization (SWAPO), la situation est explosive et les vibrations pourraient bien se faire sentir au-delà de ce siècle si, des mesures le sont pas prises universellement pour éliminer ce qui fait obstacle à la paix, à la sécurité et à l'harmonie raciale.

Qu'attendons-nous des générations à venir de Sud-Africains, qu'ils soient noirs, blancs, ou métis? Ne permettons-nous pas que, dans la sous-région, des générations de dirigeants naissent et grandissent dans un climat de haine si farouche et si tangible qu'on peut presque la toucher? La jeunesse, qui devrait être l'incarnation de l'espoir et du progrès pour l'avenir, a été formée à l'écc le du racisme, sous ses aspects les plus méprisables, et de la négation des valeurs morales et du respect de la personne humaine.

Le pauvre enfant blanc en Afrique du Sud doit apprendre à mépriser son frère noir. Le pauvre enfant noir doit voir couler le sang de ses amis et de ses proches; il doit découvrir le monde sinistre dans lequel il vit. Les vérités apparaissent avec une clarté lugubre et les passions vengeresses empêchent de distinguer de meilleures options pour l'avenir.

La conscience universelle ne doit pas abandonner les peuples de l'Afrique australe. Il nous faut rechercher des solutions et empêcher la discorde sur les libellés des résolutions de l'Assemblée générale. Cherchons ensemble de nouvelles idées, de nouvelles inspirations, de nouveaux moyens pour l'action collective - une action réelle, et non seulement des paroles.

La semaine dernière, le Conseil de sécurité a adopté sans divergence la résolution 601 (1987), qui répond à la nécessité d'appliquer les décisions déjà adoptées à l'unanimité. Dans son rapport, le Secrétaire général a annoncé que les conditions prévues dans la résolution 435 (1978) sont enfin réunies. L'heure d'agir a donc sonné.

Le Conseil de sécurité a autorisé le Secrétaire général à :

"entreprendre d'organiser un cessez-le-feu entre l'Afrique du Sud et la South West Africa People's Organization afin que puissent être prises les mesures administratives et autres mesures concrètes nécessaires à l'installation du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT)". (résolution 601 (1987) du Conseil de sécurité, par. 5)

Cette décision du Conseil de sécurité est la bienvenue et il faut s'en féliciter. Il s'agit là d'une suite importante à la grande réussite qu'a été l'adoption des résolutions 385 (1976) et 435 (1978). Nous devons cependant faire en sorte que l'application de la résolution 601 (1987) ne soit pas retardée comme cela a été le cas pour les précédentes. La décision que vient de prendre le Conseil est une réponse à une situation urgente et elle doit être appliquée comme telle.

C'est un moment historique. Aucun accord couché sur une feuille de papier ne saurait être viable sans la crédibilité conférée par la volonté d'agir de ses auteurs.

Aussi, c'est avant tout au Conseil de sécurité que nous adressons un appel pressant. Cet organe doit demeurer le garant de la paix et de la sécurité en Namibie et dans l'ensemble de la l'Afrique australe. Les problèmes de la région ont une source unique, en l'occurence Pretoria.

Le Conseil de sécurité est constitué d'Etats concernés, y compris les cirquembres permanents qui, individuellement et collectivement, détiennent les mojens de modeler le destin de cette génération. Les grandes puissances économiques et militaires du monde doivent comprendre les questions de sécurité inhérentes à la question de l'Afrique australe et de la Namibie en particulier.

L'éventail complet des questions dans la sous-région ne devrait pas être indûment divisé. Une paix et une sécurité durables ne peuvent être garanties que par une élimination calculée de tous les obstacles au cessez-le-feu et à l'instauration de la paix. De très nombreux éléments militent en faveur de l paix et du développement économique dans cette région dotée de ressources matériel es et humaines abondantes. La pauvreté et le sous-développement sont cause d'une faiblesse qui pourrait attiser l'ambitieuse convoitise des puissants et, part nt, déclencher un conflit, voire un conflit dangereux.

Ce n'est pas là une question qui concerne exclusivement les peuples afri ains ou le peuple namibien.

Il est temps que la communauté internationale représentée dans cette ass mblée générale, détourne quelque peu son attention du danger important mais grossi 'un holocauste nucléaire mondial. Une guerre nucléaire est devenue relativement improbable, après une prise de conscience adulte de la catastrophe qu'elle représenterait pour l'existence de l'espèce humaine sur la planète.

reconnaissions que certains des conflits et problèmes contemporains pourraien être à l'origine d'une véritable catastrophe pour la paix et la sécurité mondiales si nous négligeons d'agir à l'instant de leur métamorphose. Il faut poursuivre l'action multilatérale engagée au nom de l'efficacité et de la concorde internationales. Comme nous avons eu l'occasion de le signaler lors de la ré ente réunion du Conseil de sécurité, l'Afrique australe n'est plus ce lieu éloigné à l'écart des principaux sièges de la puissance économique et militaire. C'est une région d'importance stratégique vitale pour les puissances victorieuses au co rs des deux principales guerres de ce siècle. Elle peut encore représenter un t l intérêt, et peut-être plus encore. Les armes nucléaires se sont taillé une p ace dans la région, région d'incertitude et d'instabilité. La situation continue de se prêter à une course aux armements qui, si elle cessait maintenant, pourrait d gager les énergies et les ressources nécessaires à la poursuite des efforts de développement.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que si l'on néglige la situation et qu'on lui permet de dégénérer, elle constituera de plus en plus un désastre global latent.

La liberté de la Namibie, la restauration de la dignité et de la valeur de la personnalité africaine en Afrique australe, la réalisation de la paix et de la sécurité dans les Etats de première ligne, en particulier en Angola et au Mozambique, pourraient ouvrir une nouvelle ère de progrès économique, non seulement pour la sous-région mais pour l'Afrique dans son ensemble.

Une Namibie libre, un Mozambique pacifique, un Angola libre de toute agression, une Afrique du Sud lavée des fantaisies et des illusions d'une classe dirigeante rétrograde pourraient prendre la place qui leur revient aux côtés des autres membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) afin de promouvoir la lutte de l'Afrique contre les inégalités économiques dans un monde cruel. Lorsque l'Afrique se verra donner une bonne chance de faire face à ses maux économiques internes, elle cessera d'être un fardeau pour le secteur industrialisé de la communauté internationale. L'abandon de la course aux armements et des conflits internes grâce à la coopération renforcerait notre capacité de mettre en valeur notre continent avec les mêmes ressources qui ont alimenté le développement phénoménal de plusieurs grandes puissances contemporaines.

Le Secrétaire général, dont la diplomatie tranquille doit être louée, a fait savoir au Conseil des Nations Unies pour la Namibie et au Conseil de sécurité que toutes les conditions prévues par la résolution 435 (1978) sont maintenant réunies. Nous avons entendu la direction de la SWAPO, seul représentant du peuple namibien, réitérer ce matin sa volonté de signer et d'honorer un accord de cessez-le-feu et démontrer ainsi une fois encore son penchant pour la paix. Le Conseil de sécurité doit contribuer à la crédibilité dont ont tant besoin les institutions internationales et le processus multilatéral. Les pouvoirs du Secrétaire général doivent être renforcés par un appui complet aux négociations de suivi nécessaires.

L'Assemblée n'est rien d'autre qu'une personne juridique, comme d'ailleurs l'Organisation des Nations Unies elle-même. C'est, en dernière analyse, la volonté et l'action des Etats qui permettent à cette Organisation de réaliser ses Objectifs. A notre avis, la responsabilité fondamentale repose sur les membres Permanents du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général peut naturellement

M. Engo (Camei)un)

consacrer toutes ses énergies à l'application des principes de la Charte, mais il ne peut rien faire de substantiel à moins que les membres permanents ne manifei :ent une volonté politique et un engagement concret de débarasser la question de la liberté de la Namibie de leurs affrontements idéologiques

Une fois encore, dans un esprit d'amitié et de par la fraternité qui nous lie à tous les compagnons de la liberté et de la paix du monde entier, nous saisissons cette occasion pour lancer un appel aux Etats-Unis d'Amérique afin qu'ils se souviennent, dans cette quête de solutions durables, du grand rêve de liberté humaine de leurs fondateurs. Ce pays est né d'une révolution spectaculaire qui a proclamé certaines vérités fondamentales comme étant évidentes, à savoir "que tous les hommes sont créés égaux, qu'ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables, dont le droit à la vie, à la liberté et la recherche du bonheur". La lutte contre l'injustice et l'amour de la liberté ont été l'hémoglobine du type sanguin politique des Etats-Unis.

J'ai toujours grand plaisir à rappeler les paroles du deuxième Président des Etats-Unis, John Adams, qui a dit :

"La Révolution a eu lieu avant que la guerre" - d'indépendance - "n'eut commencé. La Révolution était dans l'esprit et dans le coeur du peuple."

Les Namibiens d'aujourd'hui ont une chimie analogue à celle des Américains d'il y a deux siècles, aussi bien par leur pensée que par leur expérience. Votre propre liberté en tant que peuple, basée sur des idéaux aussi nobles, est mise en question lorsque vos frères humains quelque part dans le monde languissent dans des conditions que, aussi bien moralement que spirituellement, vous avez rejetées. L'Amérique doit se mobiliser, de façon que la liberté de la Namibie ne puisse plus être retardée.

Nous lançons également un appel à l'Union soviétique, une autre nation née de plusieurs révolutions historiques de ce siècle. Les hauts et les bas des XIXe et XXe siècles, qui ont marqué le rythme de l'histoire russe, ont façonné une ère de révolutions entre les années 1900 et 1930. Le peuple russe a été témoin de transformations qui ont donné naissance à l'un des plus grands systèmes de notre époque. Un mélange de sang européen et asiatique court dans les veines de l'Union soviétique, qui doit lui permettre de comprendre la nature de la lutte pour la survie. Pour reprendre ce que disait prophétiquement Nicolas II, les conditions déplorables qui régnaient en Russie "ont rendu inévitable la révolution sociale sous sa forme la plus extrême". Les dirigeants de l'Union soviétique devraient donc comprendre les affres de la soif de liberté que connaissent les Namíbiens et les Noirs d'Afrique du Sud.

Les dirigeants de l'Union Soviétique ont proclamé leur attachement à l'Organisation et à la paix internationale par le biais des principes de la Charte. Les événements récents qui ont suivi cette prise de position ont fait la preuve de leur volonté politique de contribuer au processus international de p ix. C'est une évolution dont nous nous félicitons. La politique de l'Union soviét que, qui tend à encourager la lutte des peuples pour l'autodétermination, devrait inciter les dirigeants de ce pays à redoubler d'efforts dans la recherche des objectifs déclarés de cette politique.

Nous traversons actuellement une oasis d'espoir dans le désert chaotique ui caractérise actuellement les relations internationales dans de nombreux domain s. Les réunions au sommet, suivies de consultations à des niveaux inférieurs, ent e les Etats-Unis et l'Union soviétique offrent l'occasion de dialogues plus sere ns entre les deux superpuissances militaires. Et, à chaque pas qu'elles font, el es frayent la voie à l'histoire.

Le passé ne compte que dans la mesure où il explique le présent et permet de se faire une petite idée de l'avenir. Pretoria ne doit pas vivre dans le pass : avec sa gloire éphémère et ses illusions. L'utopie doit céder la place à la perspective plus claire d'un avenir plus grand, meilleur et plus stable, parce que que ce qui est en jeu, c'est la vie et l'existence de tous les peuples de l'Attique australe ainsi que notre futur universel et celui des générations à venir.

Les deux géants de notre époque peuvent faire mieux à condition de s'inspirer des nobles idéaux universels de notre temps. Ils peuvent faire l'histoire, de la une aspiration commune à promouvoir la cause de la paix en Afrique australe. Ils peuvent donner des garanties à toutes les parties au conflit en Afrique australe.

Pretoria doit bien se rendre compte à présent que la voie dans laquelle : l s'est engagé n'est pas la bonne et qu'elle est dangereuse pour l'avenir qu'il souhaite pour les futures générations de Sud-Africains. Le système par leque les racistes ont cru pouvoir suspendre le vol du temps pourrait bien s'avérer encombrant. Dans les circonstances actuelles et après des années de rhétorig e il est difficile de se dissocier du système de l'apartheid; la bassesse morale subsiste. Au fond d'eux-mêmes, Botha et sa clique doivent chercher et espére en silence la rédemption. Donnons-leur les excuses nécessaires au changement. Montrons-leur que cette organisation universelle est vraiment prête pour le changement. Lançons un appel au cessez-le-feu ou à la trêve, car le temps es venu de dire clairement que même la capacité nucléaire acquise de l'Afrique du Sud ne

peut emprisonner indéfiniment la volonté déterminée des peuples. Les effusions de sang et la répression doivent cesser. C'est le message à adresser à l'Afrique du Sud.

Nous en appelons également à la France et au Royaume-Uni, deux nations qui ont elles-mêmes beaucoup appris de leurs révolutions et dont la langue et la culture ont contribué à forger de nouvelles formes de relations entre les peuples et les nations. Nous leur adressons un vibrant appel pour qu'elles joignent leurs forces de façon à mettre fin au règne de terreur et au gaspillage des ressources humaines et matérielles en Afrique australe. Ce qui se passe dans cette région du monde est contraire à l'éthique de votre culture et aux normes qui vous sont si chères.

Ces deux nations, qui ont respectivement donné au monde la Magna Carta et le Code Napoléon, doivent se faire les ardents défenseurs de la cause de la liberté, au nom de laquelle ces documents historiques ont été créés en réaction à la cruauté et à l'injustice, conditions qui sont celles que rejettent précisément aujourd'hui nos frères et nos soeurs de Namibie et contre lesquelles ils se dressent, au risque d'être assassinés ou soumis aux brutalités perpétrées par des forces d'occupation supérieurement armées.

Quelqu'un a dit que les germes de nos idées modernes datent du Moyen-Age et que les notions les plus étranges de l'époque médiévale prévalent aujourd'hui encore. Et c'est vrai que les émotions et les passions des Namibiens d'aujourd'hui se retrouvent chez les auteurs de la Magna Carta et de la Révolution française.

Nous lançons un appel à ces quatre grandes nations - les Etats-Unis, l'Union soviétique, la France et le Royaume-Uni - pour qu'elles recherchent de nouvelles mesures et usent de leur influence de manière à ce que rien ne s'oppose plus à la mise en oeuvre des résolutions 435 (1978) et 601 (1987). C'est peut-être la dernière chance de paix qui s'offre encore à nous. Ne permettons pas que des questions totalement étrangères nous détournent de ces nobles efforts.

Nous lançons également un appel à la République fédérale d'Allemagne, géant technologique de notre époque, liée par l'histoire à un passé colonial qui devrait arracher des larmes à quiconque sait ce qui s'est passé au Sud-Ouest africain depuis que vous avez été contraints de l'abandonner, il y a de cela 70 ans. Les politiques réalistes que vous proclamez aujourd'hui en faveur du développement africain sont les bienvenues, mais elles impliquent l'obligation de venir en aide à un ami dans la détresse. La Namibie a besoin que vous usiez de votre influence

M. Engo (Came :oun)

pour provoquer les changements nécessaires et lui permettre de s'engager véritablement sur la voie de la liberté et de la prospérité.

Il nous faut aussi lancer un appel à nos amis chinois et à une nation dont la sagesse orientale pour rait lui permettre de jouer un rôle dirigeant dans ce mande confus qui est le nôtre. Du fait qu'ils partagent les aspirations des défavoisés de notre époque, nous attendons du Gouvernement et du peuple chinois qu'ils fi ssent pression sur ceux que leurs divergences de moyens et de méthodes empêchent d' gir de concert.

Le terme de "révolution" ne devrait pas effrayer quiconque dans ces grandes nations. En effet, leur propre expérience a démontré que pour un peuple qui lutte pour son autodétermination, cette révolution constitue le changement inévitable qui affranchit l'esprit humain et suscite de nouvelles relations propices à une vie meilleure. Que la révolution soit trahie ou pas, là n'est pas la question. Les Namibiens veulent un changement révolutionnaire qui leur offrira la possibilité de façonner leur propre destinée. Ils ne cherchent pas à déstabiliser leurs voisins ou d'autres peuples. C'est leur droit fondamental que de gouverner comme ils l'entendent, pour le meilleur ou, si vous en jugez autrement, pour le pire. Ils veulent, à leur tour, réciter, avec les adaptations nécessaires, le couplet triomphant de Victor Hugo "Dieu soit loué, nous sommes délivrés des Grecs et des Romains". Les nations d'Afrique australe doivent effectivement être affranchies et pouvoir entretenir avec autrui des relations authentiques et avantageuses pour tous.

Ne rejoignons pas, nous, ambassadeurs et représentants réunis ici, ceux qui veulent se dérober aux réalités. En dernière analyse, les nations sont composées d'êtres humains. Nous sommes ici les représentants personnels de gouvernements qui sont très éloignés du climat politique et diplomatique de cette salle. C'est à nous que les gouvernements ont confié la responsabilité d'élaborer et d'évaluer la réaction internationale aux politiques étrangères nationales.

La question namibienne a de nombreux aspects. Nous ne pouvons esquiver ni la responsabilité morale ni la responsabilité professionnelle qui est la nôtre de lutter pour nos convictions et les objectifs de la Charte des Nations Unies, base commune de nos aspirations. Il nous incombe, au nom de nos gouvernements, de nos nations, de nos peuples, au nom du respect de la personne humaine, d'exercer notre influence en toutes circonstances. Nous lançons un appel à l'affermissement de la conscience universelle. La Namibie nous en offre l'occasion.

Dans quelques semaines commencera la période des fêtes de Noël, et la fraternité sera proclamée fondement véritable de la paix et de la bonne volonté entre les hommes. Séparons-nous donc, aujourd'hui, en nous demandant quelle peut être la valeur de nos voeux de liberté, alors que nous savons, avec une certitude cruelle, que les familles et les foyers de Namibie et d'Afrique australe ne connaîtront que la misère cet hiver. Que cette pensée soit une invitation, pour nous-mêmes et pour nos pays, à redoubler d'efforts en faveur de la liberté de nos frères et de nos soeurs.

Nos pensées et nos sentiments vont au peuple namibien qui lutte pour exer er son droit à l'autodétermination. Que chacune de nos nations lui offre la solidarité dont il a désespérément besoin.

M. NYAMDOO (Mongolie) (interprétation du russe) : Au moment où l'Assemblée générale examine à nouveau la question de Namibie, la situation da s le Territoire se dégrade encore. Les colonialistes sud-africains intensifient la terreur et la répression contre la population autochtone du pays et s'efforcen de saper l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Namibie. Les colonialistes persistent à utiliser le territoire occupé comme tremplin pour l noer leurs agressions armées contre l'Angola et les autres pays voisins. Le régime raciste et les monopoles étrangers exploitent impitoyablement les ressources humaines et naturelles de la Namibie.

La République populaire de Mongolie estime que la détérioration continue situation en Namibie et les politiques et pratiques de l'apartheid de Pretoria en Afrique australe sont lourdes de conséquences dangereuses pour la paix et la sécurité internationales. Nous demandons l'adoption sans délai de mesures décisives et efficaces qui permettent à la Namibie d'accéder à l'indépendance conformément aux décisions de l'Organisation des Nations Unies, notamment aux résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. A cet égard, nou : nous félicitons de l'adoption, le 30 octobre dernier, de la résolution 601 (197), dans laquelle le Conseil habilite le Secrétaire général à organiser un cessez-le-feu entre l'Afrique du Sud et la South West People's Organization (SWAPO), afin que puissent être prises les mesures administratives et autres mesures concrètes nécessaires à l'installation du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) en Namibie, qui fraiera la voie à l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. La délégation mongole se félicite vivement de ce que la SWAPO se soit déclarée prite à conclure et à respecter un accord de cessez-le-feu avec l'Afrique du Sud.

Il est aujourd'hui essentiel que l'on ne fasse pas obstacle à l'applicat: m de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité. Il est indispensable également d'élaborer les mesures ultérieures qui conduiront à la pleine autodétermination du peuple namibien et au transfert de tous les pouvoirs à la SWAPO, reconnue par les Nations Unies et le Mouvement des non-alignés comme seul et légitime représent ent du peuple de la Namibie. Nous partageons sans réserve la conviction du Secrétaire

M. Nyamdoo (Mongolie)

général des Nations Unies que le peuple de la Namibie doit avoir la possibilité d'exercer son droit à la liberté et à l'indépendance.

La réalisation de cet objectif exige les efforts concertés de la communauté internationale, et notre délégation appuie dans l'ensemble les activités entreprises cette année par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

La délégation mongole condamne toutes les tentatives faites pour entraver l'application des décisions des Nations Unies relatives à l'octroi de l'indépendance à la Namibie, notamment le couplage artificiel du règlement de la question namibienne avec le retrait de troupes étrangères d'Angola. On sait, en effet, que les forces internationalistes cubaines se trouvent en Angola en vertu d'un accord entre Etats souverains, conclu en raison de la menace croissante que le régime raciste de l'Afrique du Sud fait peser sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola.

Nous sommes opposés à ce que l'on appelle l'engagement constructif ou à toute autre collaboration avec le régime raciste de l'apartheid et nous nous associons à l'appel lancé à certaines puissances occidentales pour qu'elles renoncent à cette politique de collaboration.

L'Afrique du Sud n'aurait certainement pas pu faire fi depuis si longtemps des exigences de la communauté internationale si elle ne jouissait pas de l'appui et de la complicité de ces Etats.

La Mongolie reste convaincue qu'au cas où l'Afrique du Sud n'appliquerait pas les décisions des Nations Unies, des sanctions globales obligatoires devraient être adoptées contre elle en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, y compris un embargo sur les livraisons de pétrole et de produits pétroliers à destination de l'Afrique du Sud. Nous ne comprenons pas pourquoi ceux qui ont si souvent recours à toutes sortes de sanctions et mesures d'embargo contre les Etats indépendants, refusent simultanément avec entêtement d'appliquer des mesures analogues à l'encontre du régime raciste d'apartheid.

La Mongolie estime également que le processus de règlement de la question namibienne dans son ensemble, doit être placé sous le contrôle constant et efficace des Nations Unies et que la communauté internationale ne doit pas permettre que des manoeuvres et des intriques fassent obstacle à l'obtention par la Namibie d'une indépendance authentique.

La Mongolie qui doit sa formation à la première révolution populaire qui ait triomphé parmi les pays de l'Orient, à l'aube d'une nouvelle ère de liberté, d'indépendance et de progrès social, influencée directement par les idées émancipatrices de la grande révolution sociale d'Octobre, a toujours été et demeurera aux côtés des peuples coloniaux qui luttent pour leur libération nationale et pour la justice sociale. C'est pourquoi la solidarité des peuples de Mongolie à l'égard des peuples de la Namibie et de l'Afrique du Sud qui luttent contre le régime inhumain de l'apartheid, du racisme et du colonialisme, solidarit que nous renouvelons aujourd'hui, a des racines historiques profondes. La délégation de la Mongolie est convaincue que le soixante-dizième anniversaire de l révolution d'Octobre, qui incarne en quelque sorte l'aboutissement des aspirations des peuples du monde à leur libération, anniversaire que l'humanité célèbre actuellement, donnera une nouvelle impulsion aux efforts que fait la communauté internationale pour éliminer définitivement les derniers foyers du colonialisme.

M. MLLOJA (Albanie) (interprétation de l'anglais): La délégation de la République socialiste populaire d'Albanie participe aux délibérations du point à l'ordre du jour intitulé "Question de Namibie", animée d'une préoccupation profond pour la situation critique qui continue de régner en Namibie à la suite de son occupation illégale par le régime raciste sud-africain. En défiant l'opinion

publique internationale et les nombreuses résolutions pertinentes adoptées par cette instance internationale, les racistes sud-africains poursuivent une politique d'occupation, d'exploitation et de génocide sans précédent contre le peuple namibien. Ainsi, la Namibie représente un cas particulier, car le régime d'apartheid sud-africain, connu pour sa farouche violence raciste contre le peuple azanien, oppresse et exploite en tant qu'occupant le peuple d'un autre pays, le privant du droit légitime à l'autodétermination.

En examinant l'évolution de la situation en Namibie entre les deux session de l'Assemblée générale des Nations Unies, et sur un plan plus large, dans le cadre de ce qui se passe en Afrique australe, il sera facile de constater que les racistes sud-africains font l'impossible pour se rapprocher progressivement de leur objectif qui est de perpétuer l'occupation de la Namibie et de préserver et de renforcer le système d'apartheid là et en Afrique du Sud. Ils cherchent en même temps à transformer le territoire namibien en tremplin d'où ils pourront appliquer leur politique expansionniste contre les autres pays africains de la région. Ce n'est Pas un hasard si Pretoria garde en Namibie plus de 100 000 soldats armés jusqu'aux dents. Cette armée sert à maintenir l'occupation du Territoire et à soutenir le régime fantoche de Windhoek. L'ensemble du Territoire namibien a été converti en une énorme prison pour sa population qui se voit brutalement jetée dans les soi-disant zones de sécurité appelées bantoustans, euphémisme utilisé par les racistes pour désigner des camps de concentration. Les jeunes générations, même des enfants, sont recrutés de force dans une armée de mercenaires. Quant aux conditions de vie de la population, elles sont lamentables.

La situation actuelle en Namibie et la politique inchangée du régime raciste d'Afrique du Sud, cet ennemi brutal du peuple azanien et de tous les peuples africains, sont étroitement liées à l'appui et à l'aide massive qu'il reçoit de l'impérialisme et notamment des Etats-Unis. Cet appui est conforme à leur politique expansionniste et sa dimension africaine en concurrence avec l'autre superpuissance et son socio-impérialisme soviétique.

Les tensions, troubles et conflits suscités de temps à autre par le régime de Pretoria, ce gendarme impérialiste d'Afrique australe, par ses actes systématiques d'agression armée contre des pays voisins, tout cela est exploité de façon diabolique par les Etats-Unis et par l'Union soviétique pour ouvrir la voie à leur expansionnisme dans cette région; l'un prétend que c'est pour réfreiner l'invasion

M. Mlloja (Albani)

soviétique et l'autre que c'est pour aider les mouvements de libération qui lutte t contre l'apartheid et l'expansionnisme impérialiste et raciste dans la région.

La diplomatie dite tranquille, faite de pourparlers multilatéraux reposant s r plusieurs plans, n'a pas abouti à des résultats favorables pour le peuple namibien. Au contraire, il s'agit de saboter leur juste cause, de l'incorporer dans les machinations impérialistes, ou de la réduire à être une monnaie d'échang dans le contexte de la rivalité américano-soviétique ou dans le cadre des relatic s Est-Ouest.

Toutefois, si l'on examine l'évolution en Namibie, nous pouvons dire que ses ennemis ne parviendront pas à réaliser leurs sinistres objectifs, car le peuple namibien ne leur permettra jamais de disposer librement de son destin. On en trouve une preuve éclatante dans la résistance, dans la lutte qu'il mène sous l'égide de la SWAPO, son seul et authentique dirigeant. Cette lutte ne cesse de s'intenfisier.

Le peuple namibien a non seulement réussi à résister à une armée d'occupation, équipée des armes les plus perfectionnées, il a en même temps déjoué les manoeuvres complotées par l'ennemi en refusant d'accepter le régime fantoche installé à Windhoek grâce aux baïonnettes de Pretoria. Les éléments traîtres du prétendu gouvernement provisoire ont été isolés des masses populaires alors que les patriotes namibiens qui luttent depuis longtemps l'arme à la main contre le fléau raciste, jouissent du plein appui populaire. Ils ont remporté des victoires éclatantes et infligé des pertes considérables à l'ennemi.

M. Mlloja (Albanie)

Tout ceci est une preuve manifeste de leur puissance et de leur volonté de parvenir à la victoire finale comme en témoignent également les grèves et les différentes manifestations de protestation organisées dans l'ensemble du Territoire namibien.

Le peuple et le Gouvernement albanais ont toujours suivi avec une attention toute particulière, une vive inquiétude et un grand intérêt les événements qui se déroulent en Namibie, ainsi que sur tout le continent africain car nous sommes liés à ces peuples par des liens de solidarité amicaux et militants dans leur lutte contre l'impérialisme et le néo-colonialisme. Comme dans le passé lorsque les peuples africains ont souffert du colonialisme barbare, aujourd'hui l'Albanie socialiste condamne catégoriquement le régime raciste d'Afrique du Sud et appuie fermement le peuple namibien qui subit le joug de l'Afrique du Sud. Nous nous réjouissons de chaque victoire remportée par le peuple namibien dans sa lutte.

Nous sommes persuadés que, comme les autres peuples africains, le peuple namibien se débarrassera du régime raciste d'<u>apartheid</u> et accédera à la liberté et à l'indépendance, pour occuper sa juste place dans la communauté des nations et se lancer sur la voie du progrès économique et social.

La séance est levée à 13 h 5.